INFORMATION

TAXES LOCALES imposées sur certains produits

Taxe sur les transactions financières (TTF), et Stamp Duty

Binck.fr attire votre attention sur les taxes locales qui peuvent modifier, a posteriori, le coût total de votre transaction, et le montant de votre solde espèce. Cette information générale pourrait concerner la transaction que vous vous apprêtez à faire : nous vous invitons à prendre connaissance des renseignements ci-dessous.

Ces taxes sont règlementaires et imposées par les Etats sur des opérations financières répondant à certains critères.

1-DÉFINITIONS ET MONTANTS

1.1 La taxe française sur les transactions financières (depuis le 1er Août 2012)

Une nouvelle taxe financière a été mise en place par le gouvernement à compter du 1er Août 2012 sur certaines transactions d'ACHAT. Elle a été instaurée par l'article 5 de la loi de Finances 2012-354.

Elle vise à taxer certaines transactions financières dont vous trouverez ci-dessous les principales informations et les modes de calcul. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter les textes de loi.

	MARCHÉ COMPTANT	MARCHÉ SRD
Type de transactions concerné	Seuls les achats sur certains produits sont concernés (voir extrait de la liste plus bas). Les ventes ne sont pas concernées par la taxe.	Seuls certains titres levés au comptant sont concernés par la taxe (voir extrait de la liste plus bas).
Montant de la taxe	0.30% des positions nettes acquises (achetées-vendues) valorisées au prix d'achat moyen. Taux au 01/01/2019.	
Fréquence de calcul	Quotidienne	Mensuelle
Date de débit sur le compte	Au plus tard à J+2 de la transaction	
Champ d'application	Le champ d'application de la TTF résulte de la combinaison de cinq conditions qui doivent être cumulativement remplies. Il doit ainsi s'agir : -d'une acquisition à titre onéreux -donnant lieu à transfert de propriété -de titres de capital ou de titres assimilés -admis sur un marché règlementé, -qui sont émis par une société française de plus d'un milliard d'euros de capitalisation (voir CGI art 235 ter ZD)	

Les positions achetées au Comptant : -Taxe calculée sur les positions nettes du jour acquises sur le même titre (positions achetées jour | - positions vendues |our |) avec

transfert de propriété

Opérations et Positions

-Les achats Comptant revendus dans la

Les positions achetées au Règlement Différé : -Taxe calculée seulement sur les positions RD levées en fin de mois sur un même titre (positions non revendues avant la liquidation, ou non reportées)

-Les achats RD revendus avant la liquidation du mois

Les opérations de vente ET les émissions d'actions nouvelles ne sont pas concernées par cette taxe

Ci-dessous les sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursièredépasse un milliard d'euros au 1er janvier de l'année 2019 en application de l'article 235 ter ZD du code général des impôts :

Accor Edenred EDF Aéroports De Paris (ADP) Air France – KLM Eiffage Air Liquide Elior ALD Elis Alstom Engie Altarea Eramet Alten Altran Technologies (1)

Amundi SA Europcar Mobily Group (5) Arkema Atos **Eutelsat Communications** Axa

Beneteau

BNP Paribas Fromageries Bel Bolloré Bonduelle Gecina

Bouygues Bureau Veritas Burelle Cambodge (compagnie du)

Cap Gemini Carmila Carrefour Casino Guichard Christian Dior

Biomerieux

CNP Assurances Coface Colas Covivio hôtels (2)

Covivio (3) Crédit Agricole SA

Danone Dassault Aviation Dassault Systèmes

Essilorluxottica (4) Eurazeo

Faurecia Financière de l'Odet (6) Foncière Lyonnaise

Gaztransport Technigaz Getlink (7) Groupe Fnac Darty Hermès International

Icade Iliad **Imerys** Ingenico Interparfums Ipsen **IC Decaux SA** Kering Klepierre

Korian-Medica Lagardère S.C.A.

LDC Legrand L'Oréal

LVMH Manitou BF Mercialys Metropole TV Michelin **Natixis** Neoen

Nexans Nexity Orange Orpea Pernod Ricard Peugeot

Plastic Omnium Publicis Groupe

Ramsay Générale de Santé

Rémy Cointreau Renault Rexel Robertet Rothschild & co Rubis Safran Saint-Gobain

Sanofi

Sartorius Sted Bio Schneider Electric

Scor Se Seb **SMCP**

Société Générale

Société Industrielle et Financière

de l'Artois SA Sodexo Soitec Somfy SA

Sopra Steria Group

SPIE STEF

Suez Environnement

Tarkett

Teleperformance

Thalès Tikehau Capital Total Trigano Ubisoft Entertain Unibail-Rodamco

Unihel Valéo

Veolia Environnement

Vicat Vilmorin & Cie Vinci Virbac Vivendi Wendel Worldline **XPO Logistics**

(1) ex Altran Techn (2) ex Foncière des murs (3) ex Foncière des régions (4) ex Essilor International (5) ex Europcar (6) ex Financière Odet (7) ex Groupe Eurotunnel

Ci-dessous, la liste des titres assimilés éligibles à la Taxe sur les Transactions Financières :

Publicis BSA FR0000312928

Les 7 principaux exemples d'achats sur le même titre pour le calcul de la taxe sur les transactions financières :

ACHAT SIMPLE AU COMPTANT, TITRES NON REVENDUS DANS LA JOURNÉE :

Je serai prélevé de la taxe financière sur le montant net de mon achat (quantité x cours d'achat x %taxe)

J'achète 100 titres A à 10€

Je ne revends pas 100 titres le jour même

→ La taxe à payer = 100 titres x 10€ x 0,30% = 3€

ACHATS/REVENTES AU COMPTANT DANS LA JOURNÉE :

Je ne serai pas prélevé de la taxe si je revends les titres achetés le jour de mon achat J'achète 100 titres A à 10€ Je les revends le jour même

→ La taxe à payer = 0€ puisque je n'ai pas acquis de titres

EXEMPLE 3

Je serai prélevé de la taxe financière sur le montant net de mon achat si le calcul (quantité achetée – quantité revendue) est > 0 J'achète 300 titres A à 10€ J'en revends 200 le jour même

→ La taxe à payer = (300 - 200) titres x 10€ x 0,30% = 3€

ACHATS/REVENTES AU COMPTANT SUR 2 JOURNÉES DIFFÉRENTES :

EXEMPLE 4

J'achète le jour J et je revends le lendemain, je serai prélevé de la taxe financière J'achète 300 titres A à 10€ le 01/08/2012 J'en revends tout ou partie le lendemain

→ La taxe à payer = 300 titres x 10€ x 0,30% = 9€

CAS AU RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD...):

Je ne suis pas taxé sur les achats au RD, SAUF si je ne reporte pas mes positions avant la liquidation. En effet, dans ce dernier cas, je serai livré des titres au comptant et serai taxé sur la base de mon prix d'achat moyen

FXFMPLF 5

J'achète et je revends 100 titres A dans le même mois boursier (pas obligatoirement le même jour)

→ La taxe = 0€ puisque je ne suis pas livré des titres au comptant en fin de mois, le jour de règlement/livraison

EXEMPLE 6

Je possède une position SRD de 100 titres à 10€ (prix net moyen des achats) Je reporte ma position en fin de mois boursier à un cours de 11€ (cours de report)

→ La taxe = 0€ sur ce mois boursier puisque je ne suis pas livré des titres au comptant en fin de mois

Sur la liquidation suivante, je décide de ne pas reporter ma position, je décide de la lever au comptant

→ La taxe à payer = 100 titres x 11€ (nouveau prix de revient) x 0,30% = 3,3€

EXEMPLE 7

Je possède une position SRD de 100 titres à 10€ (prix net moyen des achats) Je ne reporte pas ma position en fin de mois boursier Je suis livré des titres en fin de mois

→ La taxe à payer = 100 titres x 10€ x 0,30% = 3€

1.2 La taxe européenne sur les transactions financières

Une nouvelle taxe sur les achats et/ou les ventes de certains produits financiers (actions, ADR, obligations, produits dérivés, autres...) est susceptible d'être mise en place par les Etats européens à tout moment. En Italie, les transactions boursières sont soumises à une taxe depuis le 1er mars 2013. Les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros sont exemptées. Ci-dessous la liste non exhaustive des sociétés italiennes dont les produits financiers portants sur celles-ci sont susceptibles d'être concernés par la taxe :

A2A SpA
Acea
Amplifon
Anima Holding SpA
Ansaldo STS SpA
Ascopiave SPA
ASTM SpA
Atlantia SpA
Autogrill SpA
Azimut Holding SpA

Banca Farmafactoring SpA Banca Generali SpA Banca Ifis SpA Banca Mediolanum SpA Banca Monte dei Paschi di Siena Banca Popolare di Sondrio Banco BPM SpA Beni Stabili SPA Biesse SpA Bio-On S.p.A. BPER Banca Brembo SpA
Brunello Cucinelli SpA
Buzzi Unicem SpA
Buzzi Unicem SpA -RSPCarel Industries SpA
Cattolica Assicurazioni
Cementir Holding
Cerved Group SpA
CIR SpA
Credito Emiliano spa

Credito Valtellinese

Danieli & C.SpA

Danieli SpA -RSP-Datalogic Post Frazionamento Davide Campari - Milano SpA De Longhi Diasorin SpA doBank SpA ENAV SpA Enel SpA ENI SpA ERG SpA
Falck Renewables SpA
Fila SPA
Fincantieri SpA
FinecoBank
Generali SpA
Gima TT SpA
Hera SpA
Igd - Siiq
IMA (Industria
Macchine Automatic)
Interpump Group SpA

BB/FR/TTF/11122019 - Binck.fr est le nom commercial de BinckBank N.V.

Intesa Sanpaolo
INWIT SpA
Iren SpA
Italgas SpA
Italmobiliare SpA
Juventus Football Club SpA
Leonardo SpA
Maire Tecnimont SpA
Marr S.p.A.
Mediaset SpA
Mediobanca SpA
Moncler SpA

MutuiOnline SpA Parmalat SpA Piaggio & C. SpA Pirelli & C. SpA Poste Italiane SpA Prysmian SpA RAI Way SpA RCS Mediagroup SpA Recordati Industria Chim. Reply SpA Saipem SpA

Salini Impregilo SpA

Salini Impregilo SpA -RSPSalvatore Ferragamo Italia
SpA
Terna SpA
TOD's SpA
Ubi Banca SpA
UniCredit SpA
Unipol SpA
Sol SpA
UnipolSai Assicurazioni
Spaxs SpA
Tamburi Investment Partners
Telecom Italia SpA
Terna SpA
ToD's SpA
Ubi Banca SpA
Unicredit SpA
Unipol SpA
Unipol SpA
UnipolSai Assicurazioni
SpA
Zignago Vetro SPA

1.3 Le Stamp Duty

Le Stamp Duty est une taxe prélevée sur les achats portant sur les instruments qui cotent sur les bourses de Londres (0,5%) et de Dublin (1%). Le calcul se fait sur le montant de l'achat : quantité x cours x % taxe, même si les positions sont revendues dans la journée. Cette taxe n'est pas applicable aux ventes.

Technogym SpA

Telecom Italia rnc

Au 1er Août 2012, la Stamp Duty imposée au Royaume-Uni est plus généralement appliquée sur les achats d'actions des sociétés du Royaume-Uni, les actions étrangères dont le siège social est situé au Royaume Uni, les options d'achats d'actions Royaume-Uni, les droits d'actions déjà détenus, et les réinvestissements.

2-RISQUES

L'investissement sur les produits financiers taxés localement requiert une évaluation précise du portefeuille de l'investisseur afin de s'assurer qu'il possède suffisamment de liquidités pour régler cette taxe une fois l'ordre exécuté et le solde espèces débité.

3-RECOMMANDATIONS

Avant tout investissement sur un produit financier, il est recommandé de s'informer sur les taxes qui peuvent être dues du fait de cet investissement. Pour cela nous vous recommandons de bien vous informer sur le(s) produit(s) concerné(s), en consultant au besoin un professionnel, et/ou en consultant la liste officielle des valeurs éligibles aux taxes locales et leurs définitions disponibles sur les textes de loi.

DOCUMENT MIS À JOUR LE 02/01/2019.

Nous vous recommandons de nous contacter au 01.70.36.70.80 pour toute information complémentaire. Ces renseignements vous sont donnés à titre informatif. Ce qui concerne les taxes et impôts est sujet à modification des règles fiscales. Binck.fr n'est pas habilité à donner des conseils en fiscalité, et décline toute responsabilité pour les usages faits des renseignements donnés dans ce document.



En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, les informations sur le traitement des données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits sur ces données figurent dans la politique de confidentialité disponible sur le site de Binck.fr. Nous vous informons que les données renseignées dans ces formulaires sont nécessaires au traitement de votre demande. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant par e-mail à info@binck.fr. ou par courrier daté et signé à : Binck.fr – 10 Rue de la Paix - 75085 Paris cedex 02.